A FASHION REVIEW.

TAILOR MADE COSTUMES—DRESSMAKERS' GOWNS—THE NEW WRAPS.

The Military Mess Jacket, Eton Coat, Norfolk and Loose Fronted Jackets Are All Represented—Features That Distinguish House Dresses—Capes and Pelerines.

Tailor costumes still lead for street wear. The best costumes are made in cloth, more or less braided, with the ubiquitous coat and skirt style leading. In addition to the usual supply of meltons, tweeds and covert cloths are the new striped wools, venetian cloths and shepherd's plaids. Braided tailor suits are frequently made with the military mess jacket. Eton coats are also in fash-

MESS JACKET AND TAILOR SKIRT.

ion, and the norfolk jacket is again to the fore. Loose fronted jackets will be much worn as the season advances, for these look well over the pretty shirts and blouses prepared for summer wear. A smart specimen of the mess jacket is made in a light shade of tan, braided with military braid, fastening with fine braid buttons and loops. It is an exact copy of the genuine thing. The collar is, of course, braided, and the outline of the jacket itself is cut lightly up at the back and worn with a severely plain tailor skirt that can be braided or not, as the wearer wishes.

The dressmakers who are expected to revive leading features of the Victorian era have not as yet made much progress with the long shoulder seam, though sloping shoulders are much talked about. The fichu, however, is here and many new gowns are made to cross over in surplice fashion. Sleeves are almost close fitting now, but many of them are shirred, tucked or trimmed. The tops are still finished with epaulet frills or a small pouf. The new skirts are more or less trimmed. Taffetas, by the way, are again in favor for evening gowns and are fashionably trimmed with net, lace, ruffles or accordion plaiting.

The season's trimmings are distinguished by the most vivid and varied colorings, though a great deal of black jet is still worn; but with the jet are frequently blended small floral devices in the very brightest tints. Most of the new trimmings accord with the novel stuffs that have been brought out, and light pink, light blue, yellow, green and heliotrope all appear in the narrow half inch galloon and other garnitures, sometimes formed of silk, but more often of paillettes and jewels. Occasionally small rosettes of silk, mingled with stones, find a place at intervals on the galloons, and some of the very prettiest are a combination of turquoise and crystals.

Every width of lace can be employed nowadays on the gowns designed for house wear. Some of the dressmakers trim dress bodices with cascades or loops of lace, with a view to accommodating the gem jewelry possessed by their wearers, so that, for instance, a diamond star would appear to fasten a fold of lace, and a crescent would act as the centerpiece of a lace rosette, while a jeweled bar pin holds a lace frill in place on the shoulder. Tucks are much used as a trimming and there are some rare embroiderings. Rosettes made in chiffon, ribbon, lace, etc., play an important part in connection with diaphanous materials.

To the delight of many women, the convenient little cape is included among

THREE NEW CAPES.

fashionable wraps, despite all predictions to the contrary. It is represented in a great variety of materials and styles. The dolman mantle has been resuscitated for the benefit of middle aged women, who appear to like the form of wrap it represents. Quite young women patronize the jackets rendered more or less ornate with braiding, stitching and buttons. Some of these jackets are decidedly swagger and go well with the English walking hats.

ALICE VARNUM.

SUCCESSFUL RENOVATION.

Hints on Tried and True Cleaning For Paper, Paint, Furniture, Metals, Etc.

There are a number of simple but effectual methods of cleaning furniture, paint and woodwork, metals and many other things pertaining to the house, which, if only more widely known and practiced, would prove a boon and a blessing to the careful housewife, not only by saving the expense incurred by resorting to the professional cleaner, but by preventing the almost wholesale destruction which is wrought by injudicious cleaning. To experiment in such matters, as is only too often done, is most certainly to court disaster and failure.

Paper hangings demand most careful treatment, and it is seldom wise to attempt more than dusting them with a soft cloth, or, in the case of flock paper, a soft brush. Rubbing with stiff dough is often suggested, but unless this is most skillfully done the result is a streaky appearance, much worse than a general uniform dirtiness. The dough, however, may be used to remove a grease spot, provided that the paper is sufficiently substantial to allow of the necessary rubbing. With a thin, poor quality of paper it might produce a hole.

Paint should be cleaned with a little ammonia in a quantity of warm, not hot, water and finished with a sponge and clean, cold water, never touching it with a cloth. In the case of white paint a little whitening may be added to the water.

Oak is very liable to a greasy appearance, which may be got rid of by washing it with warm beer; then, to give it a gloss, wash it all over with a large brush with two quarts of beer in which you have boiled a piece of beeswax the size of a walnut and a tablespoonful of sugar. Leave this application to dry; then polish it with a soft cloth.

Gilt frames of every description require the greatest care, and after a thorough dusting with a feather brush should be merely sponged with a very little turpentine, not too wet, but only just moist enough to remove the dirt and the fly marks.

Brass and copper articles, such as fenders, fire irons, etc., should be rubbed with a little sweet oil and finely powdered rotten stone, then polished with a leather. If, however, they are in a very bad state, the following paste should be used: One ounce oxalic acid, 6 ounces rotten stone and half an ounce gum arabic, made into a paste with an ounce of sweet oil and a little water.

Clover Leaf Stand.

A dainty table that is quite within the possibilities of the home workshop is illustrated by The Decorator and Furnisher, a light table convenient for many purposes, but especially suited for the display of a bowl of handsome cut flowers. The top is of the four leaved clover pattern, not deeply indented. The supports are straight and pliant

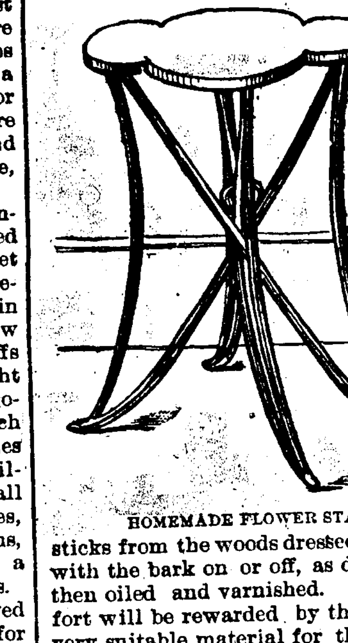

HOMEMADE FLOWER STAND.

sticks from the woods dressed smoothly, with the bark on or off, as desired, and then oiled and varnished. A little effort will be rewarded by the finding of very suitable material for this purpose. The top should be of hard wood, to go well with the supports—a sort like oak, capable of being finished dark, if the supports are left with the bark on.

The ball at the center stiffens the legs, since these are screwed to it where they cross one another, round headed, blued screws being used for this purpose.

The Knack of Beating Eggs.

An exchange which asserts that few cooks understand the knack of beating the whites of eggs says that the best beater is a wire whisk. Have the eggs cold, and always add a pinch of salt to them before commencing to beat. They should be light and dry, and that means to put air into them. So, at each stroke with the beater lift it from the eggs, and the work will be quickly accomplished.

Breakfast Bacon.

Breakfast bacon for frying should be cut almost as thin as possible and the slices cut into a frying pan that has not been heated, so that the bacon may heat gradually. Then fry crisp and brown and serve as a garnish to fried potatoes.

Household Brevities.

The richer the cake the slower must be the oven.

To prevent the roast from becoming too brown, place a dish of water in the oven.

Brass bedsteads are being made with dustproof drawers underneath, the width of the bed.

At a recent luncheon the damask napkins were folded like horns of plenty and held American Beauty roses.

A novelty for the table is represented in patty cups of Dresden china, set in silver standards.

Irregular edges and patterns in relief are again revived, not only in silver dishes, but in china ones.

It is said that if a lamp wick is soaked in vinegar 24 hours before being placed in the lamp a clearer flame will be insured.

BOOTS AND SHOES.

Pointed Toes Have Lost Prestige—Walking Shoes, Dressy Shoes and Slippers.

Boots and shoes are a very important item, but hours are not devoted to contemplating changes in fashion. Startling innovations for the feet are never received with the same amount of en-

STYLES IN FOOTWEAR.

thusiasm as are those for the head. Shoes, boots and slippers all have their day, and, although the changes in heel and toe are as radical as those of other personal belongings, Dame Fashion does not cry it out from the house tops; neither does she insist that her whims in this regard be followed closely.

Pointed toes have lost their prestige, and a round, roomy one has come in their place. It has taken months for this shaped toe to establish itself in general favor, but it is English, and the habit of following customs from that country is one of long standing. Therefore round toes will be seen on the feet of all the really swagger set this season. Tan shoes and other walking boots will take on this new style. Thus two important points will be gained—ease and novelty. For the street, black boots are preferred. The matter of fastening also is one of preference. Laced shoes show to greater advantage the natural shape of the foot, while a buttoned shoe will always lack grace. A cloth top, with patent leather vamp, is a favorite style of boot for the street in the afternoon, although those made of kid entirely are quite as much in vogue. For carriage wear, patent leather vamps with tops to match the costume are very handsome. This style is also carried out with tailor made gowns in small checks or plaids.

A dressy shoe is the Richelieu, although not a novelty. It is used for general evening wear and is made of the softest French kid, half low and beautifully stitched. Other evening shoes are made of satin to match the gown or of suede kid. A pretty conceit is the low cut patent leather slipper with a moderately high heel and lining of silk or satin to correspond with the costume.

Black satin boots and oxford ties are growing in popular favor. These shoes always feel delightfully easy on the feet, and there is no doubt but that a black shoe makes an ordinary sized foot more dainty. This is especially true of black satin. Slippers for use in the sanctity of one's own bedroom are dainty affairs of bright red kid, some of which are without a heel entirely, while others have a high red one. The soles of these are padded, and many of them have sachets hidden in the satin. Linen and crash slippers are most convenient and readily make themselves necessary for bedroom use. The foregoing styles were reported and illustrated in the New York Times, from which they are here reproduced.

Head First, Hands Last.

The practice of reading over mentally a composition time and time again cannot be too earnestly recommended. That mental conception of music which is everything in playing is frequently to be obtained only in this way. So many players devote so much attention to technic that the most you can say of their pieces is that they are executed, not played. Don't take your new piece to the piano to try it over, but rather sit down in some quiet corner and go over it mentally. Study out its inner meaning, its conception, its harmonies and effects. Then go to the piano, and, with this mental picture vividly photographed on your mind, endeavor, through the exercise of will power, to make your fingers perform it as you have conceived it. Your first attempts will naturally prove unsatisfactory, but this will be the fault of the hands and not the brain. It will only remain now to work up the technical parts, to study the touch and fingering, before you can say you can play that piece.—Etude.

Latest Fancy Work.

The fancy work of the day is in two distinct varieties, with the line sharply drawn between the truly artistic and the reverse, which is anything not expensive, requiring no especial skill and simply a means of passing away the time without much thought of the result, a writer in the New York Sun says. Something called "giant work" is a large cross stitch worked in various patterns in soft art colors on a basket canvas. "Serge work" is another fancy, which is simply a long loop of silk or wool caught down by another stitch. Ecru net is employed in various ways as a foundation for linen braid tracing designs filled in with darning and for linen applique figures finished on the edge with fancy stitches. Silk and linen threads are worked in together with good effect. Conventional patterns in all the wall paper designs seem to be in great favor, but the pretty French work of pompadour roses, forgetmenots and Louis XV bouquets is very much more attractive.

Stiffening For Silk or Lace.

Following is Mrs. Parloa's gum arabic mixture for stiffening handkerchiefs, silk or lace: Put an ounce of gum arabic in a wide mouthed bottle and cover with half a pint of cold water. Place the bottle in a pan of cold water over the fire. When the gum arabic is dissolved, strain through a piece of cheesecloth into another large bottle. If to be used within a few days, this needs no other treatment, but if it is to be kept add half a pint of alcohol and put away for use.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Améliorées et non amélio ées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d Orléans. —Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI. le 2 juin 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir :

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet 374, borné par LES RUES DUMAINE, ST-PHILIPPE, WHITE ET DUPRÉ, désignés par les Nos 10 11 et 13, et mesurant chacun trente-et-un (31) pieds cinq (5) pouces et six [6] lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent [100] pieds de profondeur.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les RUES TOULOUSE, LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE CARONDELET, désignés comme lots Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendences là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet No 9 (maintenant 157) borné par LES RUES HOMER, NEWTON, VALLETTE ET VERRET, désigné comme lot No 5 et mesurant trente (30) pieds, deux (2) pouces et une (1) ligne de face à la RUE VALLETTE, cent-deux (102) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de profondeur vers la RUE HOMER cent (100) pieds et quatre (4) pouces sur la ligne vers la RUE NEWTON, et trente (30) pieds dans le fond. Les améliorations là-dessus, consistent d'un COTTAGE DOUBLE, avec deux chambres et cuisine de chaque côté, loué pour $14.00 par mois, et connu comme les Nos 915 ET 917 RUE VALLETTE.

4° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les rues MORGAN (autrefois Villeré) DELARONDE, SEGUIN et BOUNY, désigné comme lot No 6 sur le plan No 82, en l'étude de S. Magner ancien notaire, et mesurant quarante (40) pieds de face à la dite rue Morgan sur quatre-vingt-quinze (95) pieds et trois (3) pouces de profondeur entre lignes parallèles contigu au lot No 5 sur le côté de la rue Bouny et commençant à une distance de cent seize (116) pieds et dix (10) pouces de l'encoignure des rues Bouny et Morgan.

Les améliorations consistent de ce substantiel et bien situé MAGASIN DOUBLE ET RESIDENCE, portant les numéros municipaux 117 et 119 RUE MORGAN, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et loué pour $24 par mois.

5. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par l'AVENUE BROOKLYN, [autrefois rue Madison] les rues NEWTON, HOMER ET TECHE, [autrefois Monroe] et désigné par la lettre B, sur un devis ou certificat d'arpentage fait par C. C. de L'Isle, voyer, le 22 janvier 1894, et annexé à un inventaire de la succession de Mme Martha Mason, femme décédée de Charles Maikell, pardevant Benj. Ory, notaire, le 3 février 1894, et mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces et (5) lignes de face à la dite avenue Brooklyn sur quatre-vingt-quinze (95) pieds onze [11] pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et formant partie des deux lots originaux désignés par les Nos 3 et 4. Les améliorations consistent du cottage double Nos 934 et 936 AVENUE BROOKLYN, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté; loué pour $12 par mois.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendans, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, et originalement connu comme la PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'ilet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations là dessus consistent d'une BATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et priviléges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépot comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, Esq., notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31— juin 1 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —Je certifié par le présent, que le 9me jour de février 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Mary A. White vs A. R. Brousseau.—No 52,250 —Division A.

Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents, MM. Saunders et Miller, pour la plaignante.

Et après avoir entendu les plaidoiries, témoignages et conseil, et la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété : Qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Mary A. White et contre son mari A. R. Brousseau, défendeur dans cette affaire, dissolvant la communauté d'acquets et gains, existant entre la plaignante et le défendeur de cette procédure, et décrétant une pleine séparation de propriété entre eux; et que ladite Mme Mary A. White, femme de A. R. Brousseau, résume l'administration de ses affaires, et que le défendeur paye les frais.

Jugement rendu le 9 février 1897.

Jugement signé le 15 février 1897.

Signé : T. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 27me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Neuf.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 avril—28—mai 2 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 52,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Succession d'Henry Doescher.

Emplacement d'affaires splendide dans le Deuxième District, coin des rues Bienville et Roman.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No52,174 l'Hon N. H. Rightor, juge, daté le 1er avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune, MARDI, 11 mai 1897, à midi—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 219, borné par les rues Bienville, Roman, Conti, et Derbigny, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y a, à un et deux ans, avec billets portant intérêt à raison de 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et payera pour l'acte de vente pardevant B. Rouen, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis sur le montant de l'enchère au moment de la vente.

3 avril—3 4 11 18 25—mai—2 8 9 10 11

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Chalin vs Independent Insurance Co.

Meubles de bureau et autres Articles.

Aux Nos 237-239 rue Royale.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 49,428.

PAR A. BRIGNONI, encanteur, bureau No 49 rue Royale.—JEUDI, 6 mai 1897, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre signé le 19 avril 1897, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un bureau, roll top desk un bureau droit, 12 chaises avec dossiers élevés, grillage et autres meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

A. BRIGNONI, Encanteur.

24 av—24 25—mai 5 6

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement bien connu, Coin des rues N. Claiborne et Ursulines, L'ilet des rues St-Philippe et Robertson Succession de George C. Hepo.

No 52,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. STERN, Encanteur.—Bureau 826 rue Commune. Le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 14 avril 1897, de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances, situés au coin des rues Nord Claiborne et Ursulines, dans l'ilet borné par les rues Nord Claiborne, Ursulines St-Philippe et Robertson, ayant une façade de 89 pieds 6 pouces sur la rue Nord Claiborne et 30 pieds 10 pouces sur la rue Ursulines, et partant d'un point 30 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, vis-à-vis d'un point rue Nord Claiborne, 89 pieds 6 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, cette ligne, 95 pieds 1 pouce et 5 lignes. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages avec résidence.

Termes et conditions—L'assomption de l'hypothèque des billets dûs sur la dite propriété, un dû le 23 janvier 1898, pour quatre cent soixante sept dollars et cinquante sous; un autre le 23 janvier 1899 pour le même montant; et l'autre le 23 janvier 1900 pour le même montant; le tout portant 8 pour cent d'intérêt à partir du 23 janvier 1896, jusqu'au paiement; l'assomption du montant dû pour le pavage fait sur le devant de la dite propriété montant à sept cents dollars, avec intérêt, et la balance au comptant pour payer le billet hypothécaire passé dû de $167 50, avec intérêt à partir du 23 janvier 1896, à 8 pour cent par an jusqu'au paiement, et n'importe quel montant au comptant. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur.

22 av—22 25—mai 6 13 20 27

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MAGASIN ET RESIDENCE

En Briques à Trois Etages

TRÈS COMMODE,

No 864 TCHOUPITOULAS,

Entre les rues St-Joseph et Julie.

In re Lilly Jane Clifford et mari vs Patrick Joseph Tarrelly et als.

No 50,309.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 11 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 mars 1897, et signé le 12 mars 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, et aussi d'après un ordre du susdit juge daté le 1er avril 1897, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le grand magasin et résidence commode en briques à trois étages. No 864 rue Tchoupitoulas, ayant un grand magasin avec vitrine et bureau au rez-de-chaussée vestibules à chaque étage, beau vérandah en fer et 11 chambres, pantry, etc., au premier. La propiété est décrite comme suit, à savoir Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Commerce et St-Joseph, désigné par le No 8, sur un p'an dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 30 avril 1836, et déposé pour renseignements dans le bureau de A. Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et les mêmes mesures, 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, par 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à être garantie par hypothèque sur la propriété vendue et avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au parfait paiement, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses [illegible]. L'acquereur devant assumer les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10 avr—10 11 18 25—mai 2 9 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

Grande Vente En Partage

—DE—

Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages,

Nos 2213 et 2215 rue Baronne

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als.

No 49,663 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur, à savoir—

1° Celot pour bâtir, superbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire pris dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als," No 49,663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pardevant Bussière Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties de front des lots originaux Nos 17 et 18.

2° La résidence desirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue et contenant galeries devant et derrière, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain et galerie et cinq chambres au second étage, citerne, chambres à charbon, et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin devant et sur le côté. Le terrain est grand, ayant pavage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit :—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. portant le No 2207 rue Baronne, dans les mêmes districts et ilets que et touchant à propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionnés fait par Edgar Pilié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 59 pieds 5 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3° Le joli cottage double bien bâti, en bois et ardoisé avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 2213 et 2215 rue Baronne, adjoignant la propriété ci-dessus décrite retiré de la rue et entouré d'un joli grillage, ayant galerie devant et douze chambres en tout dans la bâtisse principale, trois citernes allées de chaque côté, cour de derrière et bâtisse à deux étages dans le fonds bâti avec des compartiments pour le bois et le charbon et une chambre en haut. Le terrain est grand et est plus pleinement décrit comme suit à savoir :—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2213 et 2215 rue Baronne, etc.; et situés dans les mêmes districts et ilets que, et touchant à la propriété deuxièmement décrite et désigné comme Lot B 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionnés et faits par Edgar Pilié, député voyer de ville. Le dit lot de terre commence à une distance de 91 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 37 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Baronne, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, la séparant du lot A 2, de 122 pieds 9 pouces, ensuite à angle droit sur une première ligne de fond 28 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite à angle droit sur la deuxième ligne 9 pieds et 1 pouce; et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip, le séparant du lot C 2, de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, et est composé des parties au fond des lots originaux Nos 17 et 18 et d'un petit morceau du lot original No 21.

4° Les élégantes, commodes et substantielle résidences doubles à deux étages en bois et ardoisées Nos 2219 et 2221 rue Baronne, y touchant, retirées de la rue et avec un joli grillage, contenant galerie double devant, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office et vaissellière et cinq chambres à coucher en haut de chaque côté; chambre de bain avec cabinet; le tout tapissé avec goût; bâtisse à un étage dans le fond avec une chambre de plus de chaque côté. Les terrains sont grands, pavés en Schillinger, parterres ornés pelouses sur le côté et au fond etc., plus pleinement décrit comme suit à savoir :—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations portant les numéros municipaux 2219 et 2221 rue Baronne, etc., située dans le même district et ilet, et touchant la propriété troisièmement ci-dessus décrite, désignée comme lot C 2 sur un plan et certificat de voyer ci-dessus mentionné fait par Edgar Pilié, député voyer de ville. La dite portion de terre étant à une distance de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesurant 61 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes et est composé de presque du tout du lot original désigné par le No 21. Ces splendides résidences sont commodes, ayant le plafond très élevé et sont tous bien ventilés.

5° Un certain ilet de terre composé de dix-huit lots de dimensions variées, numérotés de 1 à 18 inclusivement borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Melpomène et Thalie, et une ligne qui le divise des autres propriétés acquises par John Coyle, le 25 juin 1888, conformément à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1897, en sus du prix de leurs adjudications, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril—24—mai 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. CASTELL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Catherine Dooley, épouse de A. B. Sanders.

No 52,516—Cour Civile de District.—Division C.

Joli Cottage Double,

2622 et 2624 rue Melpomène, entre Robertson et Magnolia.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE.—John J. Castell, Encanteur—Bureau 809 rue Commune, près Carondelet.—Il sera vendu aux enchères publiques, le 19 MAI 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, en date et signé le 14 avril 1897.

Le joli cottage double 2622 et 2624 rue Melpomène entre les rues Robertson et Magnolia, borné par les rues Terpsichore, contenant 4 chambres, galeries devant et derrière, hangar à bois et à charbon, citernes et jardin dans l'arrière partie du local. Le lot mesure 31 pieds 7 pouces x 127 pieds 8".

Conditions—1/3 comptant la balance à un et deux ans garantis par liens du vendeur et billets avec toutes les clauses usuelles de sécurité à 8 0/0 d'intérêt par an. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. G. Dupré, notaire.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée à Carrollton —Par ordre de cour.

Succession de Stephen Priestly.

No 51,349—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MARDI, le 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, daté et signé le 15 avril 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Pearl, Adams et Commercial, le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour; connu comme le No 421 rue Burdette.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Pearl, Burdette Washington et l'avenue St-Charles; le dit lot mesurant 30 pieds de face sur la rue Pearl sur 105 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 2 chambres et chambre de hangar, citerne et hangar dans la cour; connu comme le No 7807 rue Pearl.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus le prix de l'adjudication toutes les taxes de 1897, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, bureau dans la bâtisse du Liverpool et Londres et Globe.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23 à date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRAYANTS

COTTAGES DOUBLES en BOIS

Nos 2018, 2022 et 2024 rue St Louis,

Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Philip Stobenrauch et femme

No 52,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, 18 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 mars 1897, et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Les désirables cottages-résidences doubles, en bois, Nos 2018 2022 et 2024 rue St-Louis. No 2018 contenant 4 chambres, hangar, citerne, cours devant et arrière, etc. Nos 2022 et 2024 ayant une allée centrale, 6 chambres, hangars, citernes et cours de derrière, etc., le tout plus amplement décrit comme suit, à savoir :—

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Johnson, Conti et Prieur et désignés par les Nos 6 et 7, sur un plan dressé par Allou D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire public en cette ville. Les dits lots mesurant chacun 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et priviléges appartenant ou qui appartiennent en quelque sorte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou un an, à l'option de l'acquéreur; portion à crédit s'il y en a, pour être produite par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement final, et l'acte de vente contenant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, propriété devant être assurée et la police transférée, etc., et que l'acquéreur sera requis de faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 0/0 du prix d'achat, et assumera les taxes de 1897 en sus de l'enchère. Acte de vente, pardevant W. O. Hart, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

17 av—17 18 25—mai 2 9 16 à date

PAR LE CONSTABLE.

Pierre Saloy vs P. H. Kelly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—No 28,171—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 728 rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 4me jour de mai 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une jument Brune et une Bay (Filles).

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

23 avr—23 26—mai 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de valeur nommé "Partner."

The J. H. Fenton Company vs Charles C. McCafferty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 52,793—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 10 mai 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrites, à savoir—

Devant l'écurie de W. B. Leonard, No 422 rue Carondelet.

Le cheval "Partner."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 5 10

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.